

Référent pédagogique:
Cindy François
06.48.47.47.41
19 boulevard d'arcole
31000 toulouse

L'égance

Préparation CAP coiffure

ORGANISME DE FORMATION COIFFURE

Vous créez avec style, Nous formons avec passion!



À PROPOS DE NOUS

ÉLÉGANCE ACADEMIE DE COIFFURE est un organisme de formation renommé dans le domaine de la coiffure.

Forte de notre expertise et de notre engagement envers l'excellence, l'académie se positionne en tant que référence pour ceux et celles qui aspirent à une carrière réussie dans le domaine de la coiffure.

Chez ÉLÉGANCE ACADEMIE DE COIFFURE, la qualité est au cœur de notre démarche.

Nous nous engageons à offrir des formations de haute qualité qui répondent aux normes les plus élevées dans le domaine de la coiffure.

Nous croyons qu'une formation de qualité est le socle d'une carrière réussie dans le monde de la coiffure.

Nous nous engageons à fournir à nos apprenants les compétences, les connaissances et la confiance nécessaires pour exceller dans cette industrie dynamique et en constante évolution.

ÉLÉGANCE ACADEMIE DE COIFFURE est certifié QUALIOPi délivré au titre de la catégorie ACTION DE FORMATION.



Sommaire

Présentation de l'organisme

pages 4 à 6

Objectifs de la formation et programme

page 7

Information sur le centre

page 8

Équipe pédagogique

page 9

Règlement intérieur

pages 10 à 14

Mot de la directrice.

page 15



PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

Depuis sa création, "Élégance Académie de Coiffure" a été un phare de l'excellence dans le domaine de la coiffure. Notre histoire est façonnée par notre engagement envers la créativité, l'innovation et la formation de qualité.

Voici un aperçu de notre parcours et de nos valeurs fondamentales

Historique :

Fondée en 2011, anciennement Lazortes, l'organisme de formation Élégance Académie de Coiffure a vu le jour dans le but de combler un besoin crucial dans le domaine de la coiffure : offrir une formation de haut niveau pour les futur coiffeurs et coiffeuses.

Depuis notre création, nous avons progressé de manière constante, passant d'une petite école de coiffure à un organisme reconnu pour la qualité de nos formations.

Au fil des ans, nous avons élargi notre offre de programmes pour inclure des formations destinées aux débutants enthousiastes ainsi qu'aux professionnels cherchant à perfectionner leurs compétences.

Notre parcours est marqué par des succès inoubliables, des partenariats fructueux et surtout, par les réussites de nos élèves qui s'élèvent dans l'univers de la coiffure.

Nos Valeurs

Excellence :

Chez Élégance Académie de Coiffure, nous aspirons toujours à l'excellence. Cela signifie que nous ne faisons aucun compromis sur la qualité de nos formations, de nos formateurs et des compétences que nous transmettons.

Créativité :

La coiffure est un art, et nous encourageons la créativité à tous les niveaux. Nous inspirons nos apprenants à explorer, à repousser les limites et à créer des styles uniques qui reflètent leur personnalité artistique.

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

Innovation :

Nous croyons en l'importance de rester à l'avant-garde des tendances et des techniques de coiffure. C'est pourquoi nous investissons dans la recherche, l'exploration et l'adoption des dernières innovations de ce domaine.

Passion :

La passion pour la coiffure est au cœur de ce que nous faisons. Nous transmettons cette passion à nos apprenants et les encourageons à développer un amour profond pour leur métier.

Respect :

Le respect est essentiel dans notre communauté. Nous traitons nos apprenants, nos formateurs et nos partenaires avec respect et considération, créant ainsi un environnement d'apprentissage positif et inclusif.

Engagement envers la réussite :

Notre plus grande fierté réside dans les réussites de nos apprenants. Nous nous engageons à fournir les compétences et les connaissances nécessaires pour qu'ils puissent non seulement exceller dans leur carrière, mais aussi prospérer.

Intégrité :

L'intégrité guide toutes nos actions. Nous sommes transparents, honnêtes et éthiques dans toutes nos interactions, que ce soit avec nos apprenants, nos formateurs ou nos partenaires.

L'histoire d'Élégance Académie de Coiffure est une histoire de croissance, d'innovation et de dévouement envers l'art de la coiffure.

Nos valeurs fondamentales continuent de guider notre chemin, nous continuons à façonner l'avenir de la coiffure grâce à une formation de qualité et une passion partagée.

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

PLAN D'ACCÈS



ÉLÉGANCE ACADEMIE DE COIFFURE
19 Boulevard d'arcole
31000 Toulouse



Metro: Ligne B entre les stations
Jeanne d'arc et Compans

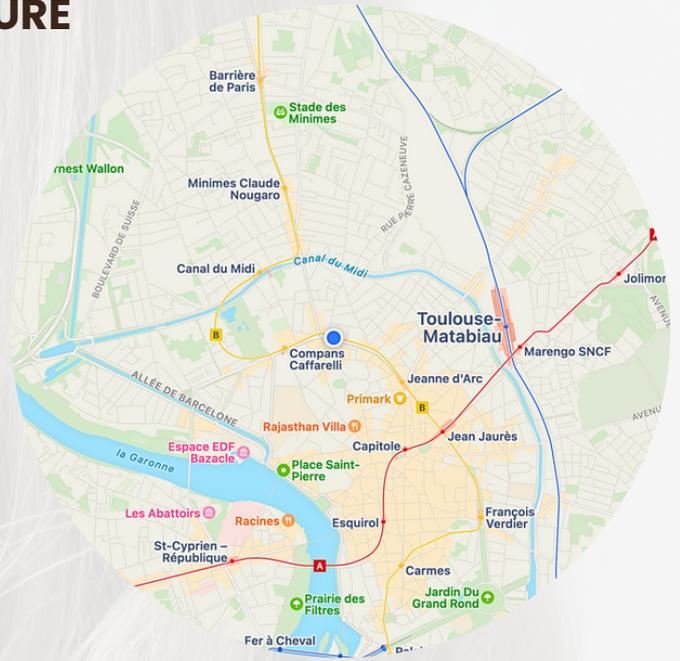


Bus: Arrêt Arnaud Bernard

L1 14 29 45 70



Train: Gare Matabiau à 1 km
environ 15 minutes



JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL



LUNDI: 9H30 – 17H30

MARDI: 9H – 17H

JEUDI: 9H30 – 17H30

VENDREDI: 9H30 – 17H30

L'académie est ouverte toute l'année en dehors des Week-end et jours fériés.

CONTACT

Directrice, Responsable Pédagogique, Référante Handicap :

Cindy François :

06.48.47.74.41

elegance-academie@outlook.com

ÉLÉGANCE ACADEMIE

Préparation au CAP - Métiers de la coiffure



CINDY FRANÇOIS

06.48.47.74.41

elegance-academie@outlook.com



**19 BOULEVARD D'ARCOLE 31000
TOULOUSE**



**A PARTIR DE 300H DE FORMATION
SUR 12 SEMAINES**

**DÉLAIS D'ACCÈS
TRAITEMENT DU DOSSIER:
2 SEMAINES**



FORMATION SUR MESURE

**MÉTHODE DÉMONSTRATIVE ET MÉTHODE
ACTIVE**



**NOS FORMATIONS SONT ASSURÉES PAR
DES ENSEIGNANTS CONFIRMÉS ET
COMPÉTENTS DANS LEUR DOMAINE.**



- **EVALUATIONS TOUT AU LONG DE LA
FORMATION**
- **EXAMEN PONCTUEL EN FIN DE FORMATION
(CANDIDAT LIBRE).**



**FORMATION SUR LA BASE DE 10€ DE
L'HEURE**

**POSSIBILITÉ DE PRISE EN CHARGE PAR
FRANCE TRAVAIL
MATÉRIELS PROFESSIONNELS ET
D'EXERCICES A LA CHARGE DU CANDIDAT**



- **ACCESSIBLE AUX PERSONNES EN
SITUATION DE HANDICAP**
- **RÉFÉRENTE HANDICAP:**
- **CINDY FRANÇOIS - 0648477441**

ED 1 modifié le 01/02/2024

PUBLIC VISÉ

- Personne passionnée par la coiffure

PRÉ-REQUIS

- Avoir le niveau suffisant pour intégrer une formation de CAP

OBJECTIFS

- Maîtriser parfaitement le parcours client : accueillir la clientèle, gérer la prise de rendez-vous
- Élaborer un diagnostic
- Mettre en œuvre des techniques d'hygiène et de soins capillaires
- Réaliser des techniques de base de coiffure : coupe (femme, homme), couleur (coloration et effet de couleur), forme (mise en forme durable par enroulage, coiffage)
- Conseiller et vendre des services, des matériels et des produits capillaires
- Gérer son espace de travail et participer aux différentes activités de l'entreprise
- Maîtriser le langage professionnel Français.

CONTENU

ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL :

- Coupe, coiffage Homme
- Coupe, couleur, forme femme
- Techniques de coiffure
- Prévention Santé Environnement (PSE)
- Vente
ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (accompagnement et suivi)
- Mathématiques (sauf cas de dispense)
- Physique-Chimie (sauf cas de dispense)
- LV Anglais (sauf cas de dispense)
- Français et histoire – géographie Enseignement moral et civique (sauf cas de dispense)
- Arts appliqués (épreuve facultative)
- Chef d'œuvre.

ÉPREUVES D'EXAMENS

- EPI – Techniques de coiffure /Prévention santé environnement:
Ponctuel pratique et écrit - 6h45
- EP2 – Relation clientèle et participation à l'activité de l'entreprise:
Ponctuel oral - 20 min
- EG1 – Français et histoire – géographie Enseignement moral et civique:
Ponctuel écrit et oral - 2h15
- EG2 – Mathématiques – sciences physiques et chimiques:
Ponctuel écrit - 2h
- EG3 – Éducation physique et sportive: Ponctuelle
- EG4 – Langue vivante: Ponctuel écrit et oral - 20 min

DÉBOUCHÉS

- Signature d'un contrat de travail coiffeur (CDD ou CDI) collaborateur.
- Continuité pédagogique : Mention complémentaire, Brevet professionnel puis Brevet de maîtrise (BM), Bac pro Coiffure.

Information sur le centre

Restauration

Le repas n'est pas compris dans la formation. Le repas est donc à la charge du stagiaire et à apporter.

Pause déjeuner

L'heure de déjeuner sera compris entre 12h et 14h vous disposez d'1h de pause.

Si vous voulez vous sustenter, une cuisine toute équipée (micro-ondes, réfrigérateur, machine à café...) est mise à votre disposition.

Vous disposez également de traiteurs et petits commerces de proximité quartier Arnaud Bernard et Compans Caffarelli.

Sauf souhait contraire par vous-même, le déjeuner est pris en commun.

Le Centre peut être amené à supprimer l'accès à la cuisine et au espace de pause pour les repas si la pleine sécurité et le respect n'est pas présent .

Salles de formation

Le centre de formation dispose de deux salles de formation d'une capacité allant de 1 à 18 stagiaires. Toutes les salles sont entièrement équipées pour le bon fonctionnement des formations.

Tous les équipements sont présents dans les salles de formations, et préparés en amont, afin que la formation puisse commencer dès votre arrivée.

Systèmes de formation

Elégance Académie porte un intérêt très particulier quant à l'environnement des formations.

Nos méthodes pédagogiques s'articulent autour des besoins identifiés du stagiaire et en adéquation avec la demande du marché de l'emploi en coiffure.

Présence et Assiduité

Le stagiaire doit être présent(e) aux horaires de la formation indiqués sur la Convocation de formation ou convenus avec le Formateur.

En cas de retard, d'absence ou d'imprévu, il est impératif de prévenir dans les meilleurs délais votre Référent de l'Organisme de Formation sous peine de sanctions.

Formateurs

Elégance Académie s'entoure de formateurs issus de la formation professionnelle en coiffure. Les intervenants connexes au métier sont des professionnels confirmés dans leur domaine d'expertise.

Ces professionnels de terrain disposent des compétences pédagogiques pour faciliter votre apprentissage et l'acquisition de nouvelles compétences et rendre votre formation opérationnelle en utilisant les méthodes, techniques et outils les plus adaptés pour la thématique enseignée.

En cas de problème, les formateurs sont également à votre disposition pour répondre à vos questions, craintes ou autres.

Équipe pédagogique



Cindy François

- Directrice
- Responsable Pédagogique
- Référent handicap
- Formatrice

06.48.47.74.41

elegance-academie@outlook.com



Lucie Bialdyga

- Responsable du salon d'application
- Formatrice

09.53.69.32.83

elegance-academie@outlook.com



Christine Brunet

- CIP : Conseillère en insertion professionnelle
- Formatrice

elegance-academie@outlook.com

Règlement intérieur

Article 1 – Objet et champ d’application du règlement

Le présent règlement s’applique à toutes les personnes participantes à une action de formation organisée par Elégance Académie de Coiffure. Un exemplaire est remis à chaque élève. Le règlement définit les règles d’hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l’échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des élèves qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu’une sanction est envisagée. Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de la formation.

Article 2 – Règles d’hygiène et de sécurité

La prévention des risques d’accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

- Des prescriptions applicables en matière d’hygiène et de sécurité sur les lieux de formation
- De toute consigne imposée par la direction de l’organisme de formation ou par le formateur, s’agissant notamment de l’usage des matériels mis à disposition.

Chaque élève doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières en matière d’hygiène et de sécurité.

L’introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux élèves de pénétrer ou de séjourner en état d’ivresse ou sous l’emprise de drogue dans l’organisme de formation.

Il est également formellement interdit de fumer à l’intérieur des locaux (selon les textes de la loi EVIN). Des sanctions seront prises à l’encontre de tout élève qui sera surpris fumant dans l’établissement. Il s’agit d’un problème de sécurité et de santé publique.

Article 3 – Consignes d’incendie

Les consignes d’incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l’organisme de manière à être connus de tous les stagiaires. Tout élève témoin d’un début d’incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 ou le 112 à partir d’un téléphone et alerter un représentant de l’organisme de formation.

Article 4 – Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par l'élève accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme.

Conformément à l'article R 6342-3 du Code du Travail, l'accident survenu à l'élève pendant qu'il se trouve dans l'organisme de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable du centre de formation auprès de la caisse de sécurité sociale.

Article 5 : Assiduité du stagiaire en formation

· Horaires :

Les élèves doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation.

Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions. Sauf circonstances exceptionnelles, les élèves ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation.

· Absences, retards et départs anticipés :

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les élèves doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier.

L'organisme de formation informe immédiatement l'employeur de cet événement. Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.

De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, l'élève – dont la rémunération est prise en charge par l'employeur – s'expose à une retenue sur sa rémunération proportionnelle à la durée de l'absence.

Article 6 – Utilisation du matériel

Chaque élève a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation et de l'utiliser conformément à son objet et selon les règles délivrées par le formateur : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite.

Les élèves peuvent être tenus de consacrer le temps nécessaire à l'entretien ou au nettoyage du matériel. Il est formellement interdit aux élèves d'emporter le matériel mis à disposition. En cas de non-respect du matériel des sanctions pourront être prises.

Règlement intérieur

Article 7 – Tenue, Comportement, Présentation

- Comportement :

Les élèves sont invités à se présenter à l'organisme en tenue décente, propre et sobre, et à avoir un comportement et un langage correct à l'égard de toute personne présente dans l'établissement.

Ils devront être avenants, faire constamment preuve de politesse, de disponibilité et d'amabilité vis-à-vis de la clientèle en toutes circonstances et ne pas discréditer l'enseigne ou les produits par son attitude ou son comportement.

- Présentation /Maquillage/Coiffure :

Travaillant en relation avec les clients dans le monde de la coiffure et de la beauté, chaque élève doit avoir lors de la formation, une coiffure et un maquillage soignés, des ongles parfaitement entretenus et un respect parfait de l'hygiène corporelle.

L'usage de produits anti-transpirant est obligatoire quotidiennement.

La coupe de cheveux sera entretenue ainsi que les couleurs et permanentes.

Les stagiaires seront parfaitement coiffés quotidiennement.

Les sous-vêtements ne doivent pas être visibles habillés.

Le nombril doit être caché par des vêtements suffisamment longs.

Le non-respect de ces consignes peut être sanctionné par un blâme.

-Tenues à porter au sein de nos locaux :

Les élèves doivent venir dans l'établissement habillés en vêtements appropriés au monde du travail.

Les chaussures doivent être propres et sobres en adéquation avec la profession. Le non-respect du « Dress code » est sanctionné par un blâme.

Article 8 – Principe de laïcité et neutralité

Compte tenu du message de tolérance, de respect d'autrui, d'égalité et de non-discrimination que toute personne présente dans l'établissement doit véhiculer, il est interdit de porter des signes manifestant ostensiblement son appartenance à une religion.

Règlement intérieur

Article 9 – Discipline

-Cigarette

Il est formellement interdit de fumer ou vapoter à l'intérieur des locaux (décret n°92-478 du 29 mai 1992)

-Chewing-gum

Les élèves ne sont pas autorisés à mâcher du chewing-gum au sein de l'établissement.

-Téléphone

Le téléphone portable (même en mode silence ou vibreur) n'est pas autorisé dans les salles de cours et le salon de coiffure et devra rester dans leurs sacs personnels.

Le téléphone peut être utilisé uniquement pendant les pauses.

- Repas du midi

Les élèves peuvent déjeuner dans une salle prévue à cet effet et mise à leur disposition, équipée d'un frigo et d'un micro-onde. Ils devront faire en sorte que cette salle ainsi que la salle de formation restent toujours propres et rangées.

Article 10 – Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels

L'organisme décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les élèves dans son enceinte.

Article 11 – Sanctions et garanties disciplinaires

Tout manquement de l'élève à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant.

Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- rappel à l'ordre,
- avertissement écrit par le directeur de l'organisme de formation ou par son représentant,

Règlement intérieur

- blâme,
- exclusion temporaire de la formation,
- exclusion définitive de la formation.

Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant informera de la sanction prise à l'employeur de l'élève salarié.

Aucune sanction ne peut être infligée à élève sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Toutefois, lorsqu'un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que l'élève n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui.

Article 12 – Prévention COVID

L'élève a l'obligation de nous signaler le moindre risque ou suspicion de cas contact ou cas positif au covid au sein de sa cellule personnelle et cela tout au long de la formation.

Les élèves doivent systématiquement nettoyer le poste de travail avant et après utilisation pour le respect de tous.

Article 13 – Obligations diverses

L'élève s'engage à observer toutes les instructions et consignes particulières du travail qui lui seront données par le responsable du centre de formation ou les formateurs et à respecter une stricte obligation de discrétion sur tout ce qui concerne l'activité de l'entreprise.

Fait à : le :

Prénom et nom du stagiaire :

Signature :

MOT DE LA DIRECTRICE



Passionné par le milieu artistique depuis toute petite c'est en 2006 que je me suis dirigé vers la coiffure à la sortie de 3eme.

J'ai fait le choix de me diriger vers l'apprentissage à l'âge de 16 ans. J'ai reçu une formation de qualité ainsi qu'un suivi qui m'a permis de rapidement gagner en compétence j'ai également eu une patronne extraordinaire qui a pris le temps de me former et de m'apprendre tout son savoir, j'ai donc obtenu le CAP et le BP coiffure.

Grâce à ces 2 piliers, une formation de qualité et un maitre d'apprentissage passionné j'ai ouvert à l'issue de mon apprentissage mon propre salon.

Toujours en quête de perfectionnement, j'ai rapidement complété ma formation en passant le Brevet de maitrise coiffure tout en gérant mon salon.

Pendant les premières 5 années en tant que chef d'entreprise j'ai énormément appris, j'ai formé des apprentis et des stagiaires ce qui a réveillé en moi la volonté de transmettre mon savoir.

Je me suis donc séparé de mon salon et je suis rentré dans une grosse franchise de coiffure qui m'a également permis d'enrichir mes connaissances et surtout de voir l'univers de la coiffure à une plus grande échelle. Mais l'autonomie et la soif d'évolution m'ont vite manqué.

C'est en 2018 que j'ai eu l'opportunité de reprendre la direction d'ÉLÉGANCE ACADEMIE DE COIFFURE qui m'a permis de m'épanouir et de pouvoir transmettre mon savoir et mon expérience.

En tant que directrice, je prête toujours une grande attention au fait d'être à l'écoute, bienveillante et source de conseils. Je suis toujours en recherche de perfectionnement et très patiente. J'aime parler de ma passion, expliquer aux apprenants ce que je fais et pourquoi je le fais.

J'accorde également une grande importance aux employeurs et au lien de confiance que nous avons créé depuis de nombreuses années car au-delà de la formation dans laquelle je suis engagé, le suivi et l'accompagnement vers l'emploi est pour moi tout aussi important.

Et quelle gratification de voir des apprenants s'épanouir et trouver le confort, la dextérité, l'assurance et l'amour pour ce métier afin qu'ils puissent le transmettre à leur tour dans les salons pour le plus grand bonheur de leurs employeurs.

Cindy François

Contact



06.48.47.74.41



@eleganceacademie



elegance-academie@outlook.com



L'Égance
ACADÉMIE DE COIFFURE